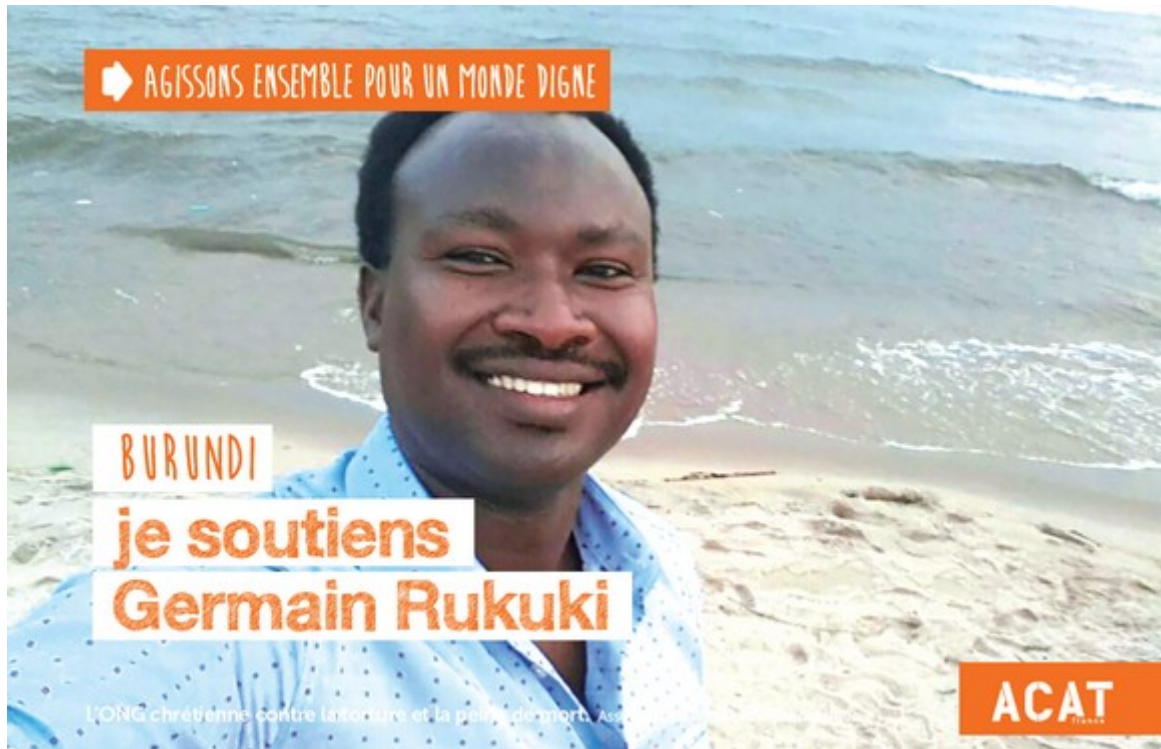


Je soutiens Germain Rukuki

L'ACAT-Burundi est une association interdite. Décision du régime en place. Germain Rukuki, ancien membre de cette organisation consœur de l'ACAT-France y est emprisonné pour avoir défendu les droits de l'homme.



Il est 6h du matin. Des policiers débarquent chez Monsieur et Madame Rukuki à Bujumbura. Ils réquisitionnent les ordinateurs et arrêtent Germain sans mandat judiciaire. Escorté par quatre *pick-up* de la police, il est détenu dans les locaux du service national de renseignement pendant presque deux semaines. Détenu au secret, il ne peut recevoir aucune visite de ses proches, ni avoir de contact avec son avocat. Il est soumis à des nombreux interrogatoires, toujours en absences de son avocat. Pour avoir collaboré avec l'ACAT-Burundi, il est accusé « d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat » et de « rébellion », alors que le Ministère public n'a apporté aucune preuve concrète en la matière. Depuis, Germain Rukuki est placé en détention préventive à la prison de Ngozi.

Le harcèlement judiciaire dont fait l'objet Germain Rukuki est devenu habituel parmi les défenseurs des droits de l'homme burundais depuis que le régime de Pierre Nkurunziza, prêt à tout pour se maintenir au pouvoir, mène une répression systématique contre toute voix dissidente au sein de la société civile. Le régime accuse continuellement les défenseurs des droits de l'homme indépendants d'atteintes à la sécurité nationale pour mettre à mal leurs libertés d'expression et d'association. Ainsi, par exemple, l'ACAT-Burundi est interdite d'activités depuis novembre 2015 et son président a dû quitter le pays.

Depuis que le président de la République, Pierre Nkurunziza, a annoncé vouloir briguer un troisième mandat en avril 2015, le Burundi est plongé dans une situation de quasi guerre civile. En moins de trois années, le Burundi est retombé dans une crise politique majeure avec de multiples violations

des droits de l'homme et plus 400 000 réfugiés dans les pays voisins. En septembre 2017, la Commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi évoquait des « crimes contre l'humanité » commises par l'Etat.

Agissez : [téléchargez la lettre d'interpellation !](#)

.....
.....
.....
France

S.E.M. Pierre NKURUNZIZA
Président de la République
Présidence de la République
Boulevard de l'Indépendance
Rohero I
BP 1870 Bujumbura
BURUNDI

A, le/...../2017

Monsieur le Président,

M. Germain Rukuki a été arrêté arbitrairement par des policiers le 13 juillet 2017, sans mandat d'arrêt, à son domicile de Bujumbura.

Depuis lors, de nombreuses irrégularités ont été constatées dans la procédure judiciaire intentée à son encontre par le ministère public. Malgré ces violations du droit et l'absence de la moindre preuve de culpabilité pour les crimes « *d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat* » et de « *rébellion* » dont il est accusé, M. Germain Rukuki reste emprisonné.

Je vous prie par conséquent, Monsieur le Président, de faire libérer immédiatement et sans conditions M. Germain Rukuki et de garantir en toutes circonstances son intégrité physique et psychologique.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.